



Enquête de 2007 sur les industries de services : préparation de voyages

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at **1-888-881-3666**.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2007 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	2
F - Caractéristiques de l'industrie	2
G - Effectif	3
H - Ventes selon le type de client	3
Renseignements généraux	4
But de l'enquête	4
Ententes de partage de données	4



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire l'activité principale de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Agences de voyage

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle d'agent pour des voyageurs, des sociétés de transport et des établissements d'hébergement, en vue de vendre des services de préparation de voyages, des circuits touristiques ainsi que des services d'hébergement au grand public et aux clients du secteur privé.

Voyagistes

Établissements dont l'activité principale consiste à planifier, mettre sur pied et commercialiser des circuits touristiques, en général par l'entremise d'agences de voyage.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Ventes selon le type de services

Veuillez fournir une répartition de vos ventes selon le type de services, en dollars canadiens ou en pourcentages.

Veuillez vous assurer que la somme des pourcentages cités dans cette section égale 100 %.

1. Circuits touristiques

Planification, mise en place et commercialisation de **circuits touristiques** organisés pour des agents de voyage, des voyageurs ou des particuliers.

a) Circuits touristiques organisés à forfait

Planification, mise en place et commercialisation de **circuits touristiques** organisés à forfait pour des agents de voyage, des voyageurs ou des particuliers.

b) Circuits touristiques personnalisés pour groupes

Mise en place, organisation et réservation de **circuits touristiques personnalisés** pour des groupes de personnes ayant un intérêt commun (p. ex. sport, culture, aventure, religion, éducation, conférences et congrès).

c) Services de revente de circuits touristiques organisés à forfait

Acquisition de circuits touristiques organisés à forfait auprès d'autres voyageurs, en vue de les revendre à des agents de voyage, des voyageurs ou des particuliers.

2. Services de réservation

Les agents offrent des services de préparation et de réservation de voyages ou d'hébergement aux voyageurs tout en agissant à titre d'agents de vente ou d'intermédiaires pour des sociétés de transport, des voyageurs ou des établissements d'hébergement. Les entreprises sont rétribuées pour leurs services au moyen de commissions, de frais ou d'une combinaison des deux.

3. Frais de services liés à la planification de voyages

Les voyageurs paient directement pour les services obtenus, comme la collecte de renseignements, l'obtention de conseils et les plans de voyage.

Inclure :

- les droits d'émission des billets;
- les autres droits que les voyageurs paient directement aux agents de voyage.

4. Autres services de préparation de voyages

Inclure :

- les services de renseignements touristiques et de visites touristiques;
- les cotisations de clubs automobiles et les services de voyage et services routiers;
- les services d'échange d'appartements en multipropriété;
- les services relatifs aux appartements en multipropriété pour les promoteurs immobiliers.

5. Produits d'assurance voyage

Les entreprises sont rétribuées pour leurs services au moyen de commissions, de frais ou d'une combinaison des deux. Ces services englobent des produits comme l'assurance-santé, l'assurance-bagages et annulation.

6. Tout autre vente et service

Inclure :

- les montants non compris dans les questions 1 à 5.

Ventes selon la destination

Veillez fournir une répartition de vos recettes totales d'exploitation en dollars canadiens ou en pourcentage selon la destination.

Cela comprend une répartition des revenus touchés pour des destinations canadiennes, américaines et autres.

Veillez vous assurer que la somme des pourcentages cités dans cette section égale 100 %.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Employés rémunérés

a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au

nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.

5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veillez déclarer le pourcentage du total des ventes conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec un grand nombre d'organismes

statistiques provinciaux et territoriaux.

Le but de ces ententes de partage de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et qu'elles demeureront confidentielles.** Lorsqu'une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, Statistique Canada l'indique aux répondants au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales et territoriales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ces données ou en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Dans le cadre de cette enquête, une entente de partage de données a été conclue avec la Commission canadienne du tourisme. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **www.statcan.ca**.

Merci!